



LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, M. CAPRON,  
M. LEFEBVRE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme MORIN, M. LEMAITRE

**Absente excusée avec pouvoir :** Mme BASIRE (pouvoir à Mme SAISON)

**Absents excusés sans pouvoir :** M. GUÉVILLE, Mme DIOLOGENT, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE,  
Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY,

Mme LEBLED est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour.

### **Communications du Maire :**

- subvention demandée par la commune au titre de la DETR pour les travaux de reprise de concessions funéraires au cimetière sud, refusée.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

-Délibération n°1/10/2024 : validation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel relatifs à la construction de 2 courts de tennis derrière la salle de sports.

Coût de l'opération estimé à 270 000 € HT.

-Délibération n°2/10/2024 : Atelier A2B retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un local de rangement pour le club de tennis. Coût des honoraires : 9 000 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 5 novembre 2024

Le Maire,  
Guy AUGER